

Catégorie :

Dispositif de prévention de la violence et du décrochage scolaire.

Niveau d'enseignement :

Le Service de Médiation scolaire est compétent dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé.

Porteur du projet :

Le Service dépend de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Coordonnatrices:

- pour le service de Bruxelles: Juliette VILET Juliette.vilet@cfwb.be 0479 65 16 60
- pour le Service en Wallonie: Thérèse LUCAS therese.lucas@cfwb.be 0473 94 64 55

Titre de l'atelier :

Les médiateurs scolaires, des acteurs de la concertation locale.

Objectif poursuivi ou intérêt de l'outil :

Le décrochage scolaire est 'multi factoriel'. Sa prise en charge nécessite l'implication coordonnée de services relevant de plusieurs secteurs : scolaire, aide à la jeunesse mais aussi le secteur social. La mise en réseau de ces acteurs sociaux se doit d'être structurée, ce qui est un objectif majeur du décret Intersectoriel prévoyant les modalités de concertations entre le monde de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse.

Différents lieux de concertations se sont constitués afin de consolider la mise en réseau indispensable des différents acteurs.

Descriptif :

Les médiateurs scolaires affectés à une zone géographique sont présents dans nombre de lieux de concertation et contribuent à la création et au renforcement de ceux-ci.

Les médiateurs participent à différents réseaux au niveau local et contribuent à différentes actions mise en place dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire.

Lien vers l'outil ou ressources éventuelles (site web) :

www.enseignement.be : « De A à Z : Médiation scolaire »